

Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes à la 54^{ème} Session de la Commission de la condition des la femme à New York.

8 mars 2010

Allocution de Monsieur Moussa Makan CAMARA,

Ambassadeur, Observateur Permanent de l'OIF auprès des Nations Unies.

Monsieur le Président,

A l'occasion de la tenue de la 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, l'organisation Internationale de la francophonie réaffirme son engagement pour la promotion des femmes , l'égalité des chances et l'élimination de toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes, conformément au consensus dégagé lors de la Conférence des femmes de la Francophonie au Grand -duché de Luxembourg, consensus réaffirmé par tous les Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenus depuis.

Il vous souviendra qu'à l'occasion de l'examen de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin et des mesures complémentaires décidées par l'Assemblée générale des Nations Unies, que l'OIF avait adopté et diffusé dans toutes les langues officielles de l'ONU, une Contribution de la Francophonie à l'examen décennal de la mise en œuvre de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin .

Monsieur le Président,

Les Ministres et Chefs de délégation des Etats et Gouvernements membres de l'OIF ont tenu le 1^{er} mars 2010 à New York, une concertation de haut niveau sur les violences faites aux femmes, sous la présidence de Madame Josée VERNER, Ministre de la Francophonie du Canada, en présence d'une délégation de haut niveau du Secrétaire Général de la Francophonie et de nombreuses organisations de la Société civile.

Les Ministres et chefs de délégation ont, à l'issue de leurs travaux, adopté la « **Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes** » dont des copies sont disponibles en français et en anglais ; les copies dans les autres langues officielles des Nations Unies, sont en cours de traduction.

Par ce texte, les Etats et Gouvernements membres de l'OIF ont fait le choix d'attirer l'attention de la Communauté internationale sur l'un des douze domaines critiques du programme de Pékin : « les violences faites aux femmes ».

En effet, bien que figurant parmi les grandes priorités des instances mondiales, régionales et nationales, la lutte contre la violence faites aux femmes a enregistré, hélas, peu de progrès.

La Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, dont référence a été faite par beaucoup d'autres délégations francophones, appelle, entre autres, au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, à l'identification, à la collecte et à l'analyse des différentes formes de violences, à l'adoption de mesures législatives et à leur rigoureuse application, à la mise en place de politiques publiques assorties de stratégies appropriées, à la formation des personnels enseignants, médicaux, de justice, de police et de l'armée, y compris les forces de maintien de la paix etc.

Les Ministres et Chefs de délégation ont demandé au Secrétaire Général de la Francophonie, SE Monsieur Abdou DIOUF, de porter la présente Déclaration à l'attention de la 54^{ème} session de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies.

Monsieur le Président,

J'ai l'insigne honneur de transmettre à l'auguste Assemblée, « la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes », en guise de contribution de la Francophonie à nos travaux.

Je vous remercie.